

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1701)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS55

présenté par
Mme Khirouni, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les gratifications visées »,

les mots :

« la gratification mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel